L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1866. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS
VENDREDI MATIN, 7 JUILLET.

Les affranchis et les travaux publics.

Il y a, en ce moment, des travaux urgents à faire aux levées, et l'on voit encore les récoltes de l'année et nettoyer les habitations. Le grand problème à résoudre pour l'exécution de ces travaux est celui des journaux qui font défaut, le trésor étant vide, et les habitants trop appauvris pour payer les taxes. Nous allons suggérer au Gouverneur Wells un moyen qui, sans augmenter complètement les dépenses des propriétaires, soulagerait beaucoup et qui mettrait de plus l'avantage de donner à la charité du travail sur les habitations en ruines pendant.

Nous proposons qu'il enrôle dans l'infanterie des affranchis de la Louisiane des mesures qui sont si bien réussi pour les pays équatoriaux des Antilles françaises. Ces mesures consistent dans l'établissement par voie d'affranchissement, en faveur des travailleurs qui se recrutent en Afrique, et qui, en échange, s'engagent à rester pendant un certain temps dans les colonies françaises.

Nous pensons qu'en appliquant ces mesures aux affranchis de la Louisiane, on obtiendra d'excellents résultats pour les pays équatoriaux des Antilles françaises. Ces mesures consistent dans l'établissement par voie d'affranchissement, en faveur des travailleurs qui se recrutent en Afrique, et qui, en échange, s'engagent à rester pendant un certain temps dans les colonies françaises.

Nous pensons qu'en appliquant ces mesures aux affranchis de la Louisiane, on obtiendra d'excellents résultats pour les pays équatoriaux des Antilles françaises.

Nous pensons qu'en appliquant ces mesures aux affranchis de la Louisiane, on obtiendra d'excellents résultats pour les pays équatoriaux des Antilles françaises.

LA PRESSE EUROPEENNE ET L'AMNISTIE.

La proclamation d'amnistie de M. Johnson inspire à la presse européenne les jugements suivants. *La Presse* dit :

L'opinion publique attendait avec une impatience le grand mot le dénouement par lequel le Président des Etats-Unis clôturerait la victoire des armées fédérales. Nous avons dit hier que nous le publierions, et nous le reproduisons plus loin, la proclamation d'amnistie adressée par M. Johnson à les habitants du Sud.

Nous ne pouvons dissimuler le sentiment pénible que nous avons éprouvé en voyant ces droits qui ne sont pas reconnus par les pays et les peuples.

Il est bon de considérer sérieusement comme un acte de politique vraiment bien sincère d'où sont exigés quatorze catégories de personnes, dans lesquelles on trouve tous les citoyens du Sud comprenant dans la guerre !

En 1861, alors que la lutte était dans toute son ardeur, le Président Lincoln avait accordé aux confédérés une amnistie beaucoup plus large et qui, cependant, n'avait qu'incomplètement satisfait les vues de la République.

Aujourd'hui, quand le Sud est définitivement vaincu, quand ses généraux ont capitulé, quand ses états publiques ont capitulé, quand ses armées sont dispersées, quand nous devons compter que les idées de la République américaine ne seront plus l'objet de la République américaine, il est vraiment incompréhensible que le Président ait cru devoir élever à le Bureau de triomphe !

Et pourquoi ? Il est vraisemblable que le Président Johnson a publié un langage des confédérés, et après avoir lu, tout le monde a approuvé le même sentiment de surprise et de désapprobation. Qu'en le publiant, qui devait être la clôture définitive des guerres civiles et le rétablissement de l'union entre tous les membres de la grande famille américaine, qui ne devait respirer que des idées de paix et, pour ce, voilà de l'amnistie sur de pages, au langage au contraire que des idées de vengeance et au lieu d'une amnistie, c'est qu'une longue liste de proscription !

Il y a, en effet, 14 catégories de personnes à qui seul est offert un plus amnistie, n'étant pas qu'en deux catégories sur quatorze, et, en plus, il y a, en effet,